



# AVIS DE VACANCE DE POSTE

## dans les établissements hospitaliers

### de la Nouvelle-Calédonie

N° 0219 040 100 du 4/07/2016

LOCALISATION DU POSTE	DESRIPTIF DU POSTE
<b>Collectivité :</b> Centre Hospitalier territorial (CHT) Gaston Bourret	<b>Intitulé du poste :</b> Praticien hospitalier
<b>Service :</b> Département d'actions médico-sociales généralistes (DAMSP)	<b>Cadre :</b> Praticien des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie
<b>Site :</b> Hôpital de Nouméa - Gumbé	<b>Début des candidatures :</b> 12/09/2016
	<b>Poste à pourvoir :</b> Dans les meilleurs délais

**RECRUTEMENT PAR VOIE STATUTAIRE (intégration ou détachement)**  
Pour ce poste, les candidats devront remplir les conditions prévues par la délibération n° 1080/P du 26 mars 2004 portant statut des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

**PROFIL**

**Type et diplôme hospitalier requis**

- Titulaire d'un diplôme en médecine
- Titulaire d'un DES de radiodiagnostic ou de pédiatrie ou de médecine générale mais avec une expérience dans le domaine du handicap de l'enfant type (AMSP).

**Expériences et compétences professionnelles souhaitées**

- Compétences en neurorééducation
- Expérience dans la prise en charge de l'enfant présentant un handicap
- Expérience d'animateur d'un centre d'actions médico-sociales généralistes (DAMSP)
- Intérêt pour la santé publique, soins du travail en équipe et hospitalité

**FONCTIONS ET RESPONSABILITES**

Ce poste de praticien hospitalier à temps plein concerne la coordination du DAMSP, structure développant des missions de diagnostic et de suivi des handicaps des enfants de 0 à 6 ans, impliquées des missions des CEMSP métropolitains. Une mission de prise en charge des enfants pourra lui être confiée en fonction des futures orientations choisies par le comité de gestion et des moyens qui seront alloués à la structure.

Les missions du praticien sont les suivantes :

- Coordination de l'activité du DAMSP
- Possibilité de participation à la continuité du service de pédiatrie et à la permanence des soins (garde et services)
- Collaborer aux diverses initiatives et aux missions développées par le service au sein des autres structures médicales de la Nouvelle-Calédonie, en particulier au centre hospitalier du Nord